

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr. Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot se paient d'avance. Annonces... 25 c. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Table of train schedules for the Orléans railway service, listing routes, departure/arrival times, and station names like Cahors, Paris, Agen, etc.

Dernières nouvelles

ASSEMBLÉE NATIONALE

Versailles, 13 novembre, 5 h. soir.

A deux heures 40 minutes M. Thiers lit son Message. Il déclare, en commençant, remplir les devoirs que lui imposent les institutions républicaines, cette phrase étonne; mais le silence est complet.

Nous n'avons pas souffert, dit M. Thiers, qu'il fut porté atteinte au respect dont l'Assemblée est entourée. L'extrême gauche, confiante, applaudit, et la droite murmure; mais c'est la droite qui applaudit et l'extrême gauche qui se fait, quand M. Thiers ajoute que l'Assemblée, représentation légitime de la France, doit être partout obéie.

M. Thiers prononce un très beau passage, dans lequel il remercie la Providence d'avoir permis que la France se relève si vite; et il fait remonter à Dieu l'accomplissement de cette tâche.

Applaudissements, quand M. Thiers annonce que sur les 3 milliards 500 millions demandés tout récemment à l'Emprunt, 1,750 millions sont déjà entrés dans les caisses du Trésor.

Les longs développements donnés par M. Thiers sur l'Etat de nos finances, sur le nouveau traité avec l'Angleterre, sur la certitude de l'équilibre des recettes sur les dépenses pour 1873 et d'un excédant des recettes pour 1874, produisent une favorable impression.

La prospérité, dit M. Thiers, est due au maintien de l'ordre. Il ajoute qu'une forme de gouvernement, qui semblait devoir troubler la France, commence à entrer dans ses habitudes. Bruyants applaudissements à gauche. Vive protestation à droite.

M. Thiers demande aux républicains de respecter l'ordre. Rires unanimes dans la majorité. La République existe, dit M. Thiers. Non, non, s'écrie-t-on de tous côtés. La gauche seule est satisfaite.

M. Thiers continue: la République sera conservatrice, ou elle ne sera pas! Silence à gauche.

Si la République veut être révolutionnaire et non conservatrice, la France, d'après M. Thiers, choisira de nouveau un maître d'aventure. Il repousse le règne d'un parti, et il veut que la République soit le gouvernement de tous.

Tout cela est dirigé contre l'extrême gauche et c'est l'extrême gauche qui applaudit; mais

elle retombe dans le silence quand M. Thiers s'élève à de hautes considérations pour montrer les dangers de la République Gambettiste, qu'il désigne clairement sans la nommer.

En terminant, M. Thiers exprime l'avis que le moment est venu de donner une forme à la République conservatrice. Les protestations partent de tous les bancs de la droite et du centre droit.

Une extrême émotion, bien compréhensible, succède à la lecture du Message.

Le fait important, c'est que la partie républicaine, a été applaudie seulement par 200 membres.

Tous les hommes sages sont profondément tristes. On dit que M. Thiers a jeté un défi à la majorité. Le centre gauche lui-même a cessé d'applaudir vers la fin.

A quatre heures et demie, M. de Saisy monte à la tribune, pour demander la mise à l'ordre du jour, de sa proposition sur l'appel au peuple. Il s'écrie qu'on prétend proclamer la République, sans consulter la nation, et qu'on veut faire entrer la République, non par la grande porte, mais par un escalier de service.

M. de Kerdrel dépose une proposition pour que l'Assemblée nomme une commission chargée d'examiner le Message. Il fortifie sa proposition, en faisant appel à tout le monde. Il ne veut pas qu'un malentendu reste, après le Message.

M. Thiers répond que M. de Kerdrel s'est adressé à toutes les parties de l'Assemblée; mais il regrette qu'il ne se soit pas adressé au gouvernement. Il accepte la nomination d'une commission. Il ne croirait pas sa conscience en repos, s'il se conduisait dans un sens opposé à la majorité de la Chambre, et à la majorité du pays; et il pense avoir été l'expression de la majorité.

L'Assemblée décide par assis et levé, avec une majorité de 60 voix environ, l'urgence de la proposition de M. de Kerdrel.

La séance est levée.

Résumé du Message présidentiel.

Après une séparation de trois mois, le président de la République vient remplir le devoir annuel que lui imposent les institutions républicaines, et exposer à l'Assemblée nationale, la véritable situation du pays, le bien et le mal n'étant ni exagérés ni déguisés.

Le calme a été maintenu et le gouvernement n'a pas souffert qu'il fut porté atteinte au respect dont l'Assemblée nationale doit être entourée.

Dans ce pays bouleversé par les révolutions et par la guerre, que resterait-il si la souveraineté nationale, représentée aussi légitimement qu'elle le fut jamais, n'était l'autorité suprême partout respectée quand elle a parlé, surtout obéie.

En même temps que l'ordre était maintenu, le gouvernement n'a cessé de veiller au cours régulier des affaires, à la stricte observation des lois, au dé-

veloppement de la grande opération financière, qui doit aboutir à la libération du territoire; à l'évacuation des départements qui doivent être les premiers affranchis; à la rentrée des nouveaux impôts; à la réorganisation de notre sage et vaillante armée, à la marche des négociations commerciales; enfin, à la pacifique et amicale direction de nos relations avec les Deux-Mondes.

Pendant ce temps, le pays travaillait avec cette activité qui est la puissance réparatrice de nos malheurs, et le Providence nous a envoyé, à ce moment d'immenses sacrifices, les plus belles récoltes que nous ayons eues depuis un quart de siècle. En ceci, il n'y a qu'à remercier Dieu, souverain auteur de toutes choses qui tour à tour instruit, soutient, relève, quand il lui plaît, les nations qui ont failli, et qui n'ont désespéré ni de lui ni d'elles-mêmes.

Après ces considérations générales, il faut entrer dans quelques détails sur nos affaires les plus essentielles. Dans l'emprunt de 3 milliards et demi, au mois de juillet dernier, ce qui est encore plus significatif que cette offre prodigieuse de 43 milliards, c'est le versement. Le Trésor a déjà reçu en valeurs réelles dix-sept cent cinquante millions, c'est dire la moitié de cet emprunt colossal; et dans cette opération financière la plus considérable qui ait jamais été tentée, il n'y a pas eu d'accidents, ni même de crise monétaire, grâce à toutes les mesures de prudence qui ont été prises d'après l'expérience du premier emprunt de 1871.

D'abord notre administration financière s'est procuré à un taux modéré, quatorze à quinze cents millions de papiers de change en traites de tous les pays, sur l'Allemagne; puis elle s'est fait garantir le taux du change, afin qu'il ne montât pas démesurément. C'est ainsi que nous avons pu acquitter au dehors des sommes énormes, sans produire de perturbations profondes. Nous avons déjà payé à l'Allemagne 800 millions; en décembre nous lui paierons encore 200 autres millions; en somme, un milliard en quatre mois et il nous restera cinq à six cents millions de traites pour les paiements de l'année prochaine. La banque de France, toujours dévouée à l'Etat a conjuré la crise métallique en fabriquant cent millions de petites coupures ou de monnaies divisionnaires, et s'il s'est rencontré quelques gênes, ce n'est pas chez nous, c'est à l'étranger. Les émissions des billets de la banque, qui peuvent s'élever légalement jusqu'à trois milliards 200 millions sont de 650 millions au-dessous de ce chiffre, et c'est à peine si, en satisfaisant largement au besoin du commerce, la banque a dû prélever 150 millions, sur l'augmentation qui lui était permise. Son portefeuille qui, dans les meilleurs temps, renfermait de 600 à 650 millions d'effets, en a aujourd'hui pour 950, preuve du plus grand mouvement d'affaires qu'ait jamais eu notre pays.

Le dépôt métallique, en y comprenant l'encaisse, les lingots du commerce, l'or et l'argent de l'Etat, atteint la somme de 900 millions, peu inférieure à ce qui existait avant la guerre.

Sur 800 millions d'effets ajournés par suite des derniers événements, il n'en reste plus aujourd'hui que sept sur lesquels deux ou trois millions rentreront encore. Aussi le billet de la banque de France est-il accueilli dans le monde entier, à l'égal de l'or et de l'argent.

Rien ne peut mieux prouver l'étendue et la solidité du commerce français, fondement du crédit de la France et nerf de sa puissance. En calculant d'après les neuf mois écoulés de la présente année, on est assuré que les importations seront tout au moins de trois milliards 457 millions et les exportations de trois milliards 557 millions, ensemble sept milliards quatorze millions, ce qui donne sur l'année 1869 un accroissement de 787 millions,

accroissement qui est presque sans exemple dans les périodes précédentes. Les exportations l'emportent sur les importations de 400 millions et la différence serait même de 247 millions si l'on tient compte des introductions accidentelles de céréales causées par la mauvaise récolte de 1871, au commencement de 1872.

De tels progrès dans les circonstances si difficiles doivent nous rassurer sur l'avenir de nos industries, si la politique, cause toujours prépondérante dans l'activité de la production, ne fait pas succéder des perturbations nouvelles à deux années d'un repos presque complet.

La situation économique du pays n'a donc pas souffert autant qu'on aurait pu le craindre des malheurs de la guerre; mais les finances de l'Etat auraient pu s'en ressentir gravement. Elles s'en ressentent, en effet, mais grâce aux sacrifices courageusement consentis, le budget en cours d'exécution, sera facilement soldé, et nos budgets futurs se trouveront en plein équilibre.

Les insuffisances prévues par le rendement des nouveaux impôts disparaissent de jour en jour, et les perceptions en souffrance se rétablissent à vue d'œil. L'amélioration est très-sensible, de trimestre en trimestre, sur toutes les branches du revenu et par exemple, les sucres exotiques qui perdaient 9 millions sur le premier trimestre, ne perdent plus que 4 millions dans le second et 770 mille francs dans le troisième; même progression pour les boissons, pour les tabacs. L'impôt sur les papiers et le droit sur les chemins de fer, produiront plus que le budget ne leur demandait. L'enregistrement et le timbre donnent une augmentation de 19 millions et les impôts directs se recouvrent en avance de plus de 26 millions sur les premiers douzièmes.

Il y aura néanmoins, sur l'année 1872 un déficit, mais ce déficit n'a rien d'inquiétant ni même d'embarrassant, si l'on songe aux annulations de crédit prévues par cet exercice et déjà réalisées sur les exercices précédents. L'équilibre sera largement atteint à la fin de 1873, parce qu'alors les nouveaux impôts et notamment celui des matières premières, qui fonctionnera dès le 1er décembre de la présente année, par suite du traité signé avec l'Angleterre, seront dans la plénitude de leur produit; en 1874, l'équilibre sera certainement dépassé, et tout cela avec un amortissement de 200 millions par an; amortissement bien réel, puisque le montant en est versé dans les caisses de la banque de France.

Enfin le compte de liquidation, conséquence inévitable de tous nos désastres, se soldera en dépenses et en ressources qui lui sont propres : 639 millions d'actif contre 700 millions de passif, à quelques millions près, qui pourront accroître un peu la dette flottante, actuellement peu élevée, mais qui n'exigeront pas que le grand-livre soit rouvert.

Ainsi la situation financière, comme la situation économique est aussi satisfaisante qu'on peut le désirer après les années que nous venons de traverser.

Le traité signé avec l'Angleterre va y aider encore en rendant certaine et immédiate la perception de nos impôts sur les matières premières. Ces impôts seront perçus à partir du premier décembre prochain sur toutes les provenances de la Grande-Bretagne, conformément au tarif voté le 26 juillet dernier par l'Assemblée nationale. A l'avenir, et après l'abolition des traités de 1860 au 1er mars 1873, le régime établi entre les deux peuples sera celui qu'on qualifie partout de traitement de la nation la plus favorisée. Mais comme la France est liée par d'autres engagements jusqu'au 31 décembre 1876, on a dû ajourner jusqu'à cette époque l'application complète du principe; en attendant nous percevrons immédiatement nos taxes fiscales et l'on maintiendra provisoirement le régime existant pour les produits français en Angleterre, pour les produits anglais en



France. Le traité sera d'ailleurs soumis à la ratification de l'Assemblée nationale. Ainsi donc, deux ans après la plus malheureuse, après la guerre civile la plus terrible, l'éroulement d'un trône, la France a vu toutes les nations empressées à lui offrir leurs capitaux, son crédit plus solide que jamais; 8 milliards acquittés en deux ans, la plus grande partie de ces sommes transportée au dehors sans troubles dans la circulation; le billet de banque accepté comme argent; les impôts quoique accrus d'un tiers, acquittés sans ruine pour le contribuable, et l'industrie, le commerce s'augmentant de plus de 700 millions en une seule année.

Ces résultats, à quoi les devons nous? A une seule cause; au maintien énergique de l'ordre. Oui! c'est l'ordre énergiquement maintenu qui a pu permettre que la France donnât autant de produits et fût entourée d'autant de crédit qu'aux époques les plus prospères de son existence.

Avec l'ordre, nos ateliers se sont réouverts, les capitaux sont revenus vers nous; le calme a reparu avec le travail et déjà la France relève la tête, supporte, sans les oublier, d'innombrables douleurs.

Chose surprenante encore, une forme de gouvernement qui d'ordinaire la troublait profondément, commence à entrer peu à peu dans ses habitudes; ne l'empêche pas au moins de revenir à la vie, à l'espérance, à la confiance, et puisque j'approche inévitablement, dit M. le président de la République, les sujets brûlants de la politique du jour, je dirai à ceux qui depuis longtemps ont donné leur foi à la République, comme l'idéal de gouvernement le plus conforme à leur pensée et le plus approprié à la marche des sociétés modernes, je leur dirai: C'est par vous surtout, que l'ordre doit être passionnément désiré, car si la République, déjà essayée à deux reprises et sans succès, peut réussir cette fois, c'est à l'ordre que vous le devez. Faites-en donc votre œuvre, votre souci de tous les jours.

Messieurs, continue M. le Président de la République, les événements ont donné la République, et remonter à ses causes pour les discuter et les juger serait aujourd'hui une entreprise aussi dangereuse qu'inutile. La République existe, elle est le gouvernement légal du pays. Vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. Ne perdons pas notre temps à la proclamer, mais employons-le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires. Une commission nommée par vous, il y a quelque mois, lui donnait le titre de République conservatrice; emparons-nous de ce titre et tâchons surtout qu'il soit mérité.

La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas. La France ne peut pas vivre dans de continuelles alarmes. Quel que soit le gouvernement qui lui refusera le repos dont elle a indubitablement besoin, elle ne le souffrira pas longtemps.

On put croire que grâce au suffrage universel et appuyé ainsi sur la puissance du nombre, on pourrait établir une République qui serait celle d'un parti; ce serait là une œuvre d'un jour. Le nombre lui-même a besoin de repos, de sécurité, de travail. Après avoir fait peur aux autres, il prend peur de lui-même; il se jette dans les bras d'un maître d'aventure et payé de vingt ans d'esclavage quelques jours d'une désastreuse licence. Il recommencera cent fois ce triste et humiliant voyage de l'anarchie au despotisme et du despotisme à l'anarchie, semé de hontes et de calamités, où la France a trouvé la perte de deux provinces, une dette triplée, l'incendie de sa capitale, la ruine de ses monuments et le massacre des otages qu'on n'aurait jamais cru revoir.

Messieurs, je vous en conjure, calmons au lieu d'agiter; faisons à la sécurité générale, les sacrifices nécessaires; faisons même ceux qui sembleraient excessifs. Si la République, au lieu d'être le gouvernement de tous, est représentée comme le triomphe d'une classe sur une autre, à l'instant on éloigne d'elle une partie du pays d'abord et le tout ensuite.

La Révolution de 1789 a été faite pour qu'il n'y ait plus de classes, pour qu'il n'y eût dans la nation, que la nation elle-même, la nation une, vivant tout entière sous une même loi, supportant les mêmes charges et jouissant des mêmes avantages.

Quant à moi je ne comprends, je n'admets la République qu'en la prenant comme elle doit être, comme le gouvernement de la nation, qui ayant voulu longtemps et de bonne foi, laisser à un pouvoir héréditaire la direction partagée de ses destinées, mais n'y ayant pas réussi par des fautes impossibles à juger aujourd'hui, prend enfin le parti de se régir elle-même, elle seule par ses élus, librement et sagement désignés, sans exception de parti, de classe, d'origine, ne les cherchant ni en haut ni en bas, ni à droite, ni à gauche, mais dans cette lumière de l'estime publique, où les caractères, les qualités, les défauts se dessinent en traits impossibles à méconnaître.

Deux années écoulées, Messieurs, sous vos yeux, sous votre influence, sous votre contrôle, dans un calme presque complet, peuvent vous donner l'assurance de fonder cette République conservatrice; mais qu'on ne l'oublie pas, il suffirait de la moindre faute pour faire évanouir cette espérance dans une désolante réalité.

Mais ce n'est pas à la France seule, que la République a besoin d'inspirer confiance, c'est au monde.

Les gouvernements étrangers ont eu à d'autres époques un penchant à se mêler des affaires intérieures des pays voisins; éclairés par de cruelles expériences, ils n'y songent plus, mais ils sont maîtres de leur estime, et personne ne peut se passer de l'estime d'autrui. La France est-elle ordonnée, elle convient à tous; est-elle non-seulement ordonnée, mais forte, elle convient à ceux qui désirent un juste équilibre entre les puissances de l'univers. Je le déclare parce que j'ai, par devoir, les yeux sans cesse fixés sur l'Europe: la France n'est pas isolée et il dépend d'elle, d'être au contraire entourée d'amis confiants et utiles; qu'elle soit paisible sous la République, elle n'éloignera personne; qu'elle soit agitée sous une monarchie chancelante, elle verra le vide se faire autour d'elle, sous cette forme de gouvernement, aussi bien que sous l'autre.

Nous touchons, Messieurs, à un moment décisif: tous les esprits vous attendent; tous se demandent quel jour, quelle forme vous choisirez, pour donner à la République cette force conservatrice dont elle ne peut se passer.

Le pays, en vous confiant ses pouvoirs, vous a donné la mission évidente de le sauver en lui procurant la paix d'abord, après la paix l'ordre, avec l'ordre le rétablissement de sa puissance, et enfin un gouvernement régulier.

A la date que vous aurez déterminée, lorsque vous aurez choisi quelques-uns d'entre vous pour méditer sur cette œuvre capitale, si vous désirez notre avis, nous vous le donnerons loyalement et résolument. Ce ne sera de notre part ni la déférence, ni le concours, ni le dévouement, ni la résolution qui manqueront au succès de votre œuvre. Dieu veuille bénir, rendre complet et surtout durable ce qui ne nous a pas encore été accordé depuis le commencement de ce siècle.

Correspondances

Versailles, 12 novembre.

Le centre-droit s'est réuni hier et un certain nombre de membres du centre gauche se sont également rencontrés dans un des bureaux de l'Assemblée pour échanger leurs premières impressions. Les deux centres doivent se réunir encore aujourd'hui, chacun de son côté, mais il n'est pas probable qu'ils s'occupent d'autre chose que du renouvellement du bureau présidentiel.

Les fractions de la gauche voudraient faire passer M. de Malleville, comme vice-président, en remplacement de M. Saint-Marc Girardin, mais il est douteux qu'elles réussissent. L'impression générale est que non-seulement le président, mais les quatre vice-présidents seront réélus. Quant aux secrétaires, la droite paraît avoir adopté hier, M. Cazenove de Pradines, pour mettre à la place de M. Costa de Beauregard, qui refuse d'exercer plus longtemps ces fonctions, mais d'autres se proposent de porter M. Blin de Bourdon. Les trois autres secrétaires ont également manifesté l'intention de se retirer pour faire place à d'autres, mais on espère les faire revenir sur cette détermination.

Le centre gauche sera présidé aujourd'hui par l'amiral Jaurès. Il paraît que le général Chanzy a déclaré sa ferme résolution de se démettre de la présidence de cette réunion et même du mandat de député, les jugeant incompatibles avec le commandement militaire dont il a été récemment investi.

Des conversations échangées entre les députés du centre gauche, il résulte évidemment à cette heure, que les projets constitutionnels sont bien moins avancés qu'on ne le pensait, puisque, dans le centre gauche même, on est loin, je ne dirai pas de s'entendre, mais même d'avoir étudié sérieusement la question. Tout s'est passé jusqu'ici entre quelques-unes des notabilités les plus autorisées et est vrai, de cette fraction parlementaire, mais dont le but a été simplement de poser la question et non pas d'imposer à leurs collègues une solution prématurée. C'est ainsi qu'il faut, selon moi, interpréter la campagne que viennent de faire le *Bulletin conservateur républicain*, le *Soir*, le *Bien public* et d'autres organes. De tout ce qui se dit ici depuis deux jours dans les cercles parlementaires, on peut conclure aujourd'hui qu'il ne sera pas déposé de proposition constitutionnelle avant un mois et peut-être davantage.

M. Thiers a communiqué hier soir, une grande partie de son Message au conseil des ministres. Il a communiqué la fin aujourd'hui.

Le président de la République donnera lecture de ce document à l'Assemblée, demain, vers 2 heures 1/2. Un résumé télégraphique sera adressé en même temps aux préfets.

Il est inexact que M. Thiers doive recevoir jeudi les délégués de la gauche qui ont exprimé le désir de s'entretenir avec lui sur l'incident de la Fère. On pense qu'en la présence des observations qui lui ont été faites, la gauche renoncera à cette démarche.

Il est probable que le général Changarnier déposera aujourd'hui sa demande d'interpellation. Elle est ainsi conçue: « Je demande à interpellier M. le ministre de l'intérieur sur les voyages de M. Gambetta en Savoie et en Dauphiné. »

Versailles, 12 novembre, soir.

M. le général Changarnier n'a déposé que dans la deuxième séance de l'Assemblée nationale sa demande d'interpellation contre M. Gambetta. Ces interpellations ont été fixées à lundi prochain.

Dans cette deuxième séance, l'Assemblée a renouvelé son bureau. Les anciens président, vice-présidents et secrétaires ont été réélus, au premier tour, grâce à l'union intime de la droite et du centre droit: un seul nom nouveau fait partie du bureau; c'est celui de M. Cazenove de Pradines, député de Lot-et-Garonne, qui a été nommé secrétaire, en remplacement de M. Costa de Beauregard, démissionnaire.

Revue des Journaux

Français.

Tous les yeux sont en ce moment fixés sur Versailles. Qu'importent en effet, maintenant, les derniers éclats de la polémique ouverte par les journaux autour des projets constitutionnels ou les discours attardés de quelques députés, MM. Bardoux, Saloigne, Pelletan, Baroi, Bert, etc., etc., qui n'ont pas voulu quitter leurs électeurs sans avoir fait, eux aussi, leur petit manifeste. Qui pense surtout maintenant aux constitutions Montpuyroux et autres blavés de ce genre dont la camaraderie de quelques journalistes et la badauderie du public avaient presque réussi à faire des événements? C'est maintenant l'heure pour les partis sérieux d'entrer en scène et de rejeter dans l'ombre les comparses qui avaient un moment exploité l'oisiveté de la foule. L'acte est fini. Le vrai drame va commencer. La nation regarde et écoute.

Ordre.

L'inquiétude est grande, l'anxiété est générale. La nouvelle attitude prise si brusquement par tous les partis depuis la clôture de la dernière session, les questions constitutionnelles débattues avec passion dans la presse et dans les groupes politiques, la rupture presque définitive du gouvernement et du radicalisme, la campagne dissolutionniste reprise avec plus de vigueur que jamais par le parti démagogique, tout, pendant les trois mois qui viennent de s'écouler, a contribué à jeter l'opinion publique dans une agitation extrême.

Nous croyons que le gouvernement est étranger à cette agitation. Nous ne pouvons nous imaginer qu'il ait lui-même, de gaieté de cœur, lancé dans l'opinion ces questions constitutionnelles, qui ont achevé d'ébranler l'édifice déjà si frêle élevé sur le compromis de Bordeaux. Il eût assumé une trop grande responsabilité en prenant une telle initiative, car la solution des problèmes posés eût été pour lui, dans ce cas, une question de vie ou de mort.

Pays.

M. Thiers joue sa partie suprême, et son dernier écu y passera.

Il ne s'est maintenu jusqu'à présent, au pouvoir que par une balance habilement gardée entre la droite et la gauche; aujourd'hui, il est mal avec les deux, mal avec la droite, qu'il a abandonnée du moment où il a cru n'avoir plus besoin d'elle, et mal avec la gauche, qui, elle, l'a abandonné, du moment où elle croit n'avoir plus besoin de lui. Il les a trompés toutes les deux, il les a bafoués, il les a bernées, et il se trouve réduit à l'élément flasque, mou, sans vigueur, sans caractère, du centre droit et du centre gauche.

Il descendra du pouvoir comme il y est monté, sans qu'on sache au juste pourquoi. Sa chute ne fera point dans l'air ce foudroyant sillon dont parle le poète, et il ne tombera pas même de haut, ne tombant que de sa hauteur.

Journal des Débats

L'Assemblée Nationale rentre en séance, et la session qui s'ouvre ne sera pas moins laborieuse que les précédentes, à ne consulter même que l'ordre du jour tel qu'il avait été fixé avant les vacances. Quatre lois d'une importance capitale: sur le jury, sur l'organisation de la magistrature, de l'armée, de l'instruction publique, voilà, sans compter le budget et les lois de finances, le programme assez chargé de ses délibérations futures.

L'examen de ces lois de première nécessité et des projets d'un intérêt secondaire qui

viendront s'y ajouter, sera-t-il ajourné ou entravé par des discussions sur les questions constitutionnelles, et quels pourraient être l'objet et l'issue de ces discussions, c'est ce qu'il devient chaque jour plus difficile de prévoir, surtout depuis que nous connaissons le résultat des deux réunions tenues l'une à Versailles, par la droite modérée, l'autre à Paris, par la gauche républicaine.

Toutes deux paraissent, du reste, n'avoir pas été absolument exclusives, puisqu'on remarque dans la première plusieurs membres du centre droit, et dans la seconde quelques membres de l'Union républicaine.

Les députés de la droite ont décidé à l'unanimité qu'ils repousseraient toute proposition tendante à la proclamation ou à l'établissement de la République et qu'ils se tiendraient obstinément attachés au pacte de Bordeaux. Mais cette expression elle-même est devenue singulièrement équivoque depuis que la Constitution Rivet, modifiée par la Constitution Vitet, a été créée, le 31 août 1871, un ordre de choses bien différent de celui qu'on invoque.

En réalité, M. de Larcy et ses collègues ont résolu d'écarter de leurs discussions particulières les questions constitutionnelles jusqu'au moment où elles seront, à la Chambre, l'objet d'une proposition formelle.

M. Dahirel, dont trois mois de loisir ont ranimé l'ardeur, a fait une motion plus radicale; il a demandé que dans le cas où le Message présidentiel contiendrait des passages qui fussent une violation du pacte de Bordeaux, l'Assemblée y répondit par une Adresse; mais ses collègues, après quelques observations modérées de M. Pages Dupont, ont ajourné cette question. En résumé, le plus clair résultat de cette réunion, c'est que la droite s'opposera à toute modification constitutionnelle.

Courrier de France.

La proclamation de la République écarterait des affaires et rejeterait dans l'opposition ou dans l'indifférence toute une catégorie de citoyens dont l'appui n'est pas inutile aux conservateurs, et qu'il faut entraîner tout doucement vers l'avenir au lieu de les repousser brusquement vers le passé.

Patrie.

Nous demandons à l'Assemblée, avant toute chose, de se faire respecter, d'exiger impérieusement que toutes les attaques dirigées contre sa souveraineté soient immédiatement réprimées; nous lui conseillons de les réprimer elle-même et directement si le pouvoir exécutif, comme il est fort probable, y apporte une mollesse fallacieuse, ou une tolérance intéressée. L'Assemblée doit se souvenir qu'elle est la seule autorité légale; que quiconque voudrait lui résister serait factieux, et qu'incontestablement la force publique sera sans hésitation du côté de la légalité. Qu'elle ne se laisse donc pas émonvoir par toutes les déclamations, par toutes les agitations artificielles qu'on travaille à amener contre elle.

Si la divergence des partis est assez irrémédiable au sein de l'Assemblée pour qu'il ne soit point possible, quant à présent, d'arriver à une solution définitive, l'Assemblée est, dans tous les cas, toute-puissante pour maintenir, sans terme indiqué, le *statu quo*, et pour écraser toute espèce de solution qui voudrait s'imposer en dehors d'elle ou contre elle.

Nous aimons à croire que nos agents diplomatiques en Allemagne ne laissent pas ignorer à M. de Rémusat ce que nos correspondances particulières nous signalent comme le danger le plus prochain, dans le cas où nous continuerions de nous laisser envahir par le flot des passions démagogiques. Qu'il y ait ou non une clause secrète au traité de Francfort, si le parti conservateur, affaibli par d'irréconciliables divisions, se laisse arracher la dissolution de l'Assemblée avant que le territoire ne soit complètement libéré, nous aurons beau avoir fort avancé le paiement des sommes que nous devons encore à l'Allemagne, on peut-être certain que le corps d'occupation n'évacuera ni Nancy, ni Toul, ni Verdun, ni Belfort.

Ne nous faisons pas à cet égard de décevantes illusions; n'oublions pas qu'à toutes les inquiétudes que la presse française a manifestées plus ou moins prudemment à diverses reprises relativement à Belfort, les journaux prussiens n'ont jamais fait une réponse catégoriquement rassurante. N'interprétons pas dans un sens favorable à nos intérêts le silence que gardent en ce moment à Berlin les feuilles of-



fieuses sur la question de la dissolution. Le gouvernement allemand dispose de la force; il a dans les mains tous les moyens nécessaires pour nous obliger à l'exécution des engagements que nous avons souscrits. Si, lors des pourparlers laborieux qui ont abouti à la convention du 29 juin dernier, le cabinet de Berlin a montré une extrême rigueur, c'est qu'il a voulu prendre ses précautions contre la possibilité d'une nouvelle crise révolutionnaire. La dissolution prématurée de l'Assemblée de Versailles a dû certainement entrer dans ses prévisions, de même que le triomphe momentané du parti radical, et le bouleversement économique qui en serait pour nous la suite inévitable. Si ces éventualités se réalisaient, le cabinet de Berlin ajournerait indéfiniment l'évacuation des départements encore occupés.

**Liberté.**

Une dépêche de Londres apporte le texte du nouveau traité de commerce anglo-français. Après un préambule consacré aux formules de courtoisie internationale d'usage, cet important document présente 24 articles, suivis d'un protocole comprenant 7 autres articles. Les principales dispositions du traité sont les suivantes :

Il sera nommé une commission de deux membres — un pour chaque gouvernement — qui se réuniront à Paris dans les dix jours qui suivront la signature du traité. Les deux commissaires débattront les questions relatives aux droits à prélever, et devront avoir terminé leurs travaux dans un délai de trois mois, sauf prolongation mutuellement consentie par leur gouvernement respectif. Dans le cas où une divergence d'opinion se manifesterait entre les commissaires, il serait procédé à la nomination d'un tiers arbitre.

La partie relative aux tarifs restera en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1877, et celle qui concerne la navigation jusqu'au 15 juillet 1879. Toute stipulation pourra être dénoncée par avis donné un an d'avance. Enfin les ratifications seront échangées à Paris, aussitôt que possible, après la sanction du traité par l'Assemblée nationale.

Il ne faut pas oublier que ce document a d'autant plus d'importance pour les intérêts français, qu'il doit servir de base aux conventions de même nature que la France a encore à conclure avec plusieurs autres nations.

**INFORMATIONS**

La protestation suivante, émanant des électeurs du canton d'AJaccio, a été déposée hier sur le bureau de l'Assemblée. Il nous paraît difficile que, placée sur un pareil terrain, la question du prince Napoléon tarde beaucoup à être examinée à fond :

Ajaccio, le 20 octobre 1872.

A Monsieur le président et Messieurs les membres de l'Assemblée nationale.

Messieurs les députés,

Les électeurs soussignés du canton d'AJaccio ont l'honneur de vous exposer respectueusement que S. A. I. le prince Napoléon Bonaparte, élu membre du conseil général de la Corse pour le canton d'AJaccio, est investi d'un mandat qui lui donne le droit non-seulement de siéger dans l'assemblée départementale, mais aussi de débattre nos intérêts devant les diverses administrations.

En expulsant du territoire français, le mandataire que nous avons choisi et en le mettant dans l'impossibilité de remplir son devoir, le gouvernement a porté la plus grave atteinte à la souveraineté du suffrage universel, et violé, dans la personne de S. A. I., le principe sacré de la liberté individuelle.

Sans respect pour nos droits, sans ménagement pour nos intérêts, le gouvernement use envers notre canton d'une rigueur que rien ne saurait justifier, ni les circonstances invoquées comme prétexte, ni les sentiments que nous avons toujours professés pour l'ordre, ni surtout notre ardent amour pour la mère patrie.

Nous avons subi la domination d'un commissaire extraordinaire, à pouvoirs illimités, comme il se plaisait à le proclamer lui-même.

Nous avons subi la dissolution d'un conseil municipal que nous avons élu. Nous subissons depuis un an l'administration arbitraire d'une commission municipale.

En présence de la nouvelle violence qui nous est faite dans la personne de notre man-

dataire au conseil général, le silence et la résignation seraient une véritable abdication de nos prérogatives de Français. Nous sommes donc autorisés à faire parvenir nos plaintes à la plus haute autorité qui existe en ce moment.

Messieurs les députés, la mesure que le gouvernement vient de prendre contre le membre du conseil général du canton d'AJaccio, nulle loi ne lui en donnait le pouvoir. Entré ainsi dans la voie du bon plaisir, où s'arrêtera-t-il ?

Il n'y a donc plus de garantie pour nous que dans l'Assemblée nationale, et c'est avec confiance que nous venons nous placer à l'ombre de sa souveraineté en déposant entre ses mains cette protestation comme une revendication de nos droits légitimes.

(Suivent 1,400 signatures.)

Le 6<sup>e</sup> conseil de guerre a rendu hier, lundi, son jugement dans le procès des onze individus accusés de l'arrestation de l'abbé Deguerry et du pillage du presbytère de l'Assomption.

Le chef d'arrestation avec tortures corporelles a été écarté; le conseil n'a retenu que les faits de pillage.

Soit condamnés :  
Batton à vingt ans de travaux forcés;  
Ereker à dix ans.

Largier, Dumont, Gamard et Job, chacun à cinq ans de travaux forcés;  
Dubois à cinq ans de prison.

Crépieux, Ducloux, Eburderie et la femme Batton sont acquittés.

Les conseils de guerre ont condamné, hier, à la peine de mort : Beunot, comme coupable de participation à l'incendie des Tuileries et du Louvre, et Fourche, accusé de complicité de l'assassinat des généraux Thomas et Le-comte.

**Chronique locale et méridionale.**

Un décret convoque le Conseil Général du département du Lot pour le 16 novembre en session extraordinaire, à l'effet de délibérer sur un projet d'emprunt relatif aux chemins vicinaux et sur les autres affaires urgentes qui pourraient lui être soumises.

**Mairie de Cahors.**

**Bourse d'externe au Lycée de Cahors.**

Le maire de la Ville de Cahors a l'honneur d'informer ses concitoyens, qu'un concours pour UNE bourse d'externe, à l'Ecole industrielle commerciale, annexée au Lycée de Cahors, aura lieu à l'Hôtel-de-ville, le **Jeudi 21 novembre courant.**

Les candidats devront joindre à leur demande un certificat du Directeur de l'établissement dont ils ont suivi les cours.

Les inscriptions seront reçues, au Secrétariat de la Mairie, jusques au 18 novembre courant.

En l'Hôtel-de-ville, le **12 novembre 1872.**

Le Maire,  
**REILHÉ, adjoint.**

**Mairie des Junies.**

**FOIRES.** — Le maire des Junies a l'honneur de porter à la connaissance du public, que le Conseil général du Lot a autorisé la création, en cette commune, de quatre foires, qui se tiendront au bourg chef-lieu, le 28 de chacun des mois de Janvier, Avril et Juillet et le 7 Décembre de chaque année.

Le maire des Junies,  
**JULES SOLMIAC.**

Le ministre de l'agriculture vient de prescrire un échenillage supplémentaire pendant le mois de novembre.

Les inspecteurs généraux chargés d'inspecter toute l'arme de la gendarmerie en province, sont revenus avec d'excellents rapports. Ils proposent une augmentation de solde basée sur le prix croissant des denrées.

Il serait question au ministère de mettre à l'étude une réforme à apporter à la condition des conducteurs et piqueurs des ponts et chaussées.

On chercherait d'abord le moyen de rendre l'avancement plus rapide, en mettant chaque place vacante au concours entre les employés d'une même circonscription parvenus au même rang et ayant un an de grade; l'examen pour l'obtention des places d'ingénieur et si difficile qu'à peine un conducteur en moyenne parvient à y satisfaire dans l'espace de dix ans.

Les épreuves seraient rendues plus faciles par une sorte de séparation stipulée, en ce cas, entre le service hydraulique et le service ordinaire; enfin, on étudierait les moyens d'augmenter, autant que possible, les traitements, et on éluciderait deux points jusqu'ici assez peu clairs : l'âge auquel chaque employé devra prendre sa retraite et le mode de liquidation des pensions.

**GARDE NATIONALE MOBILE.**

La circulaire suivante de M. le ministre de la guerre « indique les dispositions à prendre » au sujet de jeunes de la garde mobile des classes 1867, 1868, 1869 et 1870. »

Versailles, 30 octobre 1872.

Aux termes des dispositions transitoires de la loi du 27 juillet 1872, les jeunes gens des classes de 1867, 1868, 1869 et 1870, qui font actuellement partie de la garde nationale mobile, doivent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1873, être placés dans la réserve de l'armée.

A dater de cette époque, les jeunes gens dont il s'agit passeront sous l'administration des commandants des dépôts de recrutement, et il importe que ces officiers reçoivent des capitaines-majors de la garde mobile des renseignements précis sur la position de leurs nouveaux administrés.

Il résulte des informations parvenues dans mes bureaux que, par suite des circonstances de guerre, un grand nombre de mutations se sont produites dans le personnel de la garde mobile sans que les capitaines-majors en aient été régulièrement informés : décès, disparitions, engagements (en dehors des engagements pour la durée de la guerre), ou remplacements dans l'armée active, condamnations, changements de résidence. (Circulaire du 15 octobre 1868, etc.)

En outre, des hommes qui devraient figurer sur les contrôles de la garde mobile comme s'étant fait remplacer dans l'armée active, n'y ont pas été inscrits, les notifications prescrites par les règlements n'ayant pas été effectuées. (Circulaire du 9 octobre 1868.)

Afin de régulariser le plus promptement possible cette situation, j'ai arrêté les mesures suivantes :

Les capitaines-majors établiront un état nominatif par classe et par canton des hommes qui figurent sur leurs contrôles. Ces états seront adressés par le général commandant le département au commandant de la gendarmerie, correspondant aux divers cantons, avec prescription de constater, au moyen de renseignements pris sur place, auprès de la famille, des officiers de la mobile, des maires, etc., la position actuelle de chacun d'eux.

Ces états, ainsi annotés par les soins de la gendarmerie, seront remis entre les mains des capitaines-majors, qui contrôleront les renseignements qu'ils contiennent et en inscriront les résultats sur leurs registres.

Les généraux subdivisionnaires auront, en outre, à demander à tous les corps, des états par département des hommes des classes 1867, 1868, 1869, 1870, dont ils ont effectué le remplacement. Ces états, communiqués au capitaine-major de chaque département, serviront à vérifier et à compléter les prescriptions portées sur les contrôles.

A l'aide de ces renseignements, les capitaines-majors pourront mettre leurs contrôles à jour en ce qui concerne les jeunes gens des quatre classes ci-dessus indiquées, et préparer le travail qu'ils auront à remettre aux commandants des dépôts de recrutement lors du passage de ces jeunes gens dans la réserve.

Il est nécessaire que ce travail soit terminé avant la fin de l'année.

DE CISSEY.

Voici le texte de la loi attribuant à l'Etat le monopole de la fabrication et de la vente des allumettes chimiques, promulgué dans le *Journal officiel* du 10 novembre :

Art. 1<sup>er</sup>. A partir de la promulgation de la présente loi, l'achat, la fabrication et la vente des allumettes chimiques sont attribués exclusi-

vement à l'Etat dans toute l'étendue du territoire.

Art. 2. Le ministre des finances est autorisé soit à faire exploiter directement par les administrations des manufactures de l'Etat et des contributions indirectes, soit à concéder par voie d'adjudication publique ou à l'amiable, le monopole des allumettes.

Art. 3. Il sera procédé à l'expropriation des fabriques d'allumettes chimiques actuellement existantes dans la forme et dans les conditions déterminées par la loi du 3 mai 1841. A cet effet, le ministre des finances est autorisé à avancer la somme qui sera nécessaire pour pourvoir aux indemnités d'expropriation.

Cette avance sera régularisée au moyen d'un prélèvement annuel sur le produit du monopole. Elle fera l'objet d'un nouveau compte classé parmi les services spéciaux du Trésor.

Art. 4. Le prix des allumettes fabriquées que la régie des contributions indirectes vendra aux consommateurs ne pourra excéder la fixation ci-après, savoir :

**Allumettes en bois.**

Par kilogramme..... 2 fr. 50  
Par boîte de 150..... 0 10  
Par boîte de 60..... 0 05

Tolérance de 10 p. 100.

**Allumettes en cire.**

Par boîte de 40..... 0 fr. 10

Tolérance de 10 p. 100.

Art. 5. Les stipulations financières à intervenir dans le cas de la mise en ferme de l'impôt des allumettes chimiques, seront soumises à l'approbation de l'Assemblée nationale.

Art. 6. Quel que soit le mode adopté pour l'exploitation du monopole, l'importation, la circulation et la vente des allumettes demeurent assujetties au régime et aux pénalités établies par les lois des 4 septembre 1871 et 20 janvier 1872.

Art. 7. Sont abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi.

Le *Journal officiel* contient, en outre, une circulaire du ministre des finances aux préfets, relative à l'application de la loi du 2 août 1872, sur l'expropriation des fabriques d'allumettes chimiques.

**Annuaire départemental de 1873.**

Jusqu'ici le Département du Lot a eu un seul Annuaire publié par des chefs de bureau de la Préfecture et qui se vend, 2 fr. l'exemplaire, aux Communes et au public.

Il nous a semblé qu'il était utile de vulgariser ce genre de publication et de le mettre à la portée de tous, par un prix plus réduit, tout en lui conservant son intérêt et son développement.

C'est ainsi que nous mettons la dernière main à un important ouvrage que nous publierons en temps opportun, sous le titre d'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DE 1873, au prix de 1 fr., pris dans les bureaux du Journal du Lot, et 1 fr. 40, envoyé par la poste.

Les renseignements puisés aux sources officielles seront des plus complets et des plus exacts.

Nous serions heureux de recevoir dès aujourd'hui les adhésions à cette entreprise uniquement d'intérêt public; ainsi que les communications qu'on voudrait bien nous adresser.

La 2<sup>me</sup> partie contenant des sujets littéraires, scientifiques, historiques, très intéressants pour notre département, est actuellement à l'impression.

Le commerce aura sa large part dans cet ouvrage. Plusieurs maisons de Paris et des grandes villes ont déjà retenu une place pour annoncer leurs produits dans l'Annuaire du Lot.

Pour favoriser le commerce et l'industrie du Lot nous accepterons à un prix très-modéré les annonces, et nous ferons hommage d'un exemplaire à MM. les commerçants ou industriels qui prendront une page d'annonce dans cet important recueil.

A. LAYTON,

Editeur de l'Annuaire départemental.

Pour la chronique locale: A. Layton

**Bourse de Paris.**

Paris, 14 novembre 1872, soir.

Rente 3 p. % ..... 52 60  
— 4 1/2 p. % ..... 76 00  
— 5 p. % ..... 84,00  
— 5 p. % ..... 85,451/2



**Annonces**

A paru le 5 juillet : 10 centimes la livraison : **LE PROCÈS BAZAINE**. — En vente : rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le Conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine : jamais intérêt plus poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats.

Mais avant le procès, il y a ce que nous appellerons : les préliminaires du procès. C'est-à-dire, les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire : introduction. — Biographie. — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de M. Régnier. — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier général du roi de Prusse. — Agitation à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation. — Les derniers jours de Metz.

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de Valcourt, inséré au *Moniteur officiel*. — Protestations de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre. L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2,400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues plans etc.

Il paraîtra 2 livraisons par semaine à partir du 5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée : **LE PROCÈS BAZAINE**, paraîtra par livraisons semblables le lendemain de chaque audience.

Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

**LE TOUR DU MONDE**

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de **N. Edouard Charton**

**AVIS DES ÉDITEURS**

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure;

ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

(40<sup>e</sup> année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Edition mensuelle..... 9 fr. »  
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50  
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »  
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trimestre  
6 MOIS, 46 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

**Chemin de fer d'Orléans.**

**AVIS.**

M. le Directeur du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que le transport des phosphates de chaux, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids, est fixé aux prix suivants :

De Cahors à Bordeaux-Bastide... 40<sup>e</sup> 50  
— Saint-Nazaire... 20 50  
De Saint-Antonin à Saint-Nazaire... 22 »  
par 1,000 kilogrammes, frais de gare compris.

**LA POUPEE MODELE**

(8<sup>e</sup> année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc. EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1871

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

Le *Temps* annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand : **Nanon**, dont il poursuit et va terminer la publication, et en même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux : Faubourg Montmartre, 10. — Trois mois, 17 fr.

**AVIS.** — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liébig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.

Pots de toutes dimensions.

Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire toute suite sur eux, dans la quinzaine, en leur faisant supporter les frais de recouvrement. L'abonnement se paie d'avance.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La Jon.

En vente chez tous les libraires

**XANO D'OYME**

Sa vie, Ses malheurs, Sa mort. — Le siège de Cahors. — Le collège Pélegri. — La maison Henri IV. — La chanson. (Légende Quercinoise)

par **Léon VALERY**, de Lalbenque

**20 centimes.** — ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : **25 centimes.**

MINISTÈRE DE LA GUERRE

**SUBSISTANCES MILITAIRES**

**SERVICE DES VIVRES**

Le public est prévenu que le mercredi, 4 décembre prochain, à 1 heure après midi, il sera procédé dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Cahors, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire à prix ferme pendant l'année 1873, aux troupes de toutes armes stationnées, cantonnées, campées, baraquées, bivouaquées ou de passage dans la circonscription formée par le département du Lot.

L'adjudication sera faite par les soins d'une commission que présidera le Sous-Intendant militaire.

Les personnes qui voudront prendre part aux dites opérations, devront déposer avant le 21 novembre courant au soir, terme de rigueur, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire de la place de Cahors, une déclaration faisant connaître leur intention, et indiquant leurs noms, prénoms, domicile et qualité. Le Sous-Intendant militaire donnera ré-

cépissé de chaque déclaration déposée.

A dater du 22 novembre, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par le Sous-Intendant militaire pour constater la remise des déclarations, sera close irrévocablement.

La commission délibérera le 27 novembre, sur l'admission ou le rejet des signataires des déclarations préparatoires. Ses décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées, qui seront informées, en même temps, du jour et de l'heure auxquels l'adjudication aura lieu.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication, dans les bureaux de tous les fonctionnaires de l'intendance militaire, et spécialement dans les bureaux de la Sous-Intendance à Cahors.

Cahors, le 11 novembre 1872.

Le Sous-Intendant militaire,  
**E. DE BERNY.**

**A CÉDER**

DE SUITE

**UN MAGASIN DE BOUCHERIE**

Bien achalandé, position exceptionnelle, clientèle choisie, local des mieux aérés.

S'adresser à M. J.-B. MAZELIÉ, marchand boucher, à Castelnau-Montatier. (Lot)

**AVIS AUX MARCHANDS DE BOIS.**

**A VENDRE**

LA COUPE D'UNE GARENNE, ESSENCE BOIS DE CHÊNE.

Cette Coupe occupe une superficie d'environ dix hectares. La majeure partie se compose de bois de Chauffage (Rondin), il s'y trouve également des arbres qu'on peut utiliser pour rayons de roues de charette. Le bois à couper est âgé de 20 ans. Pour traiter du prix et des conditions, s'adresser à M. Monmayou, père, au château de la Ferrière, commune de Sérignac, canton de Puy-l'Évêque (Lot), ou à M. Marc Monmagnou, percepteur à St-Mairé, canton de Montcuq.

Cette Garenne est à portée du chemin vicinal de Tournou à Sérignac, très rapprochée de ladite route où on aboutit facilement.

**PAPETERIE COOPÉRATIVE D'ANGOULÊME**

LAROCHE-JOUBERT, LACROIX ET C<sup>o</sup>

Les papiers portant L-J, D, L et C<sup>o</sup>, en filagramme, sont garantis exempts de poudre minérale quelconque.

Se trouvent, en France et à l'étranger, dans tous les magasins qui vendent du papier

**A VENDRE**

En bloc ou à parcelles

L'entier domaine de M. Emile Baldy et de dame Darnis, de Bonne-Coste, sa sœur, situé au mas Dandral, commune de Mechmont, à 21 kilomètres de Cahors.

Ce domaine se compose d'une Maison neuve, belles caves, remise, four, foinail, étables, basse-cour et jardin contigu, ne formant qu'un seul article; Grange et pâtus, terres labourables, prés, bois, vignes, châtaigneraie et friches, d'une facile exploitation.

Beaucoup de facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Lacand, expert-géomètre, ou à M. Meulet, son gendre qui se rendront sur les lieux tous les jours et dimanches.

**AVIS**

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

**NÉURALGIES**

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉURALGIQUES DU DR. CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

**LE JOURNAL L'ORDRE FINANCIER**

est envoyé gratuitement à titre d'essai pendant un mois sur demande au Directeur, 8, rue Neuve-Saint-Augustin, à Paris.

**ALMANACH DES VALEURS A LOTS**

Un fort volume de 256 pag. Prix 1 fr. A l'administration du journal

L'ORDRE FINANCIER, 8, rue Neuve-Saint-Augustin (près la Bourse), Paris.

L'Almanach est donné en prime à tout abonné d'un an (5 fr. par an).

**LA VULNÉRINE**

GUÉRIT TOUTES LES BLESSURES

Coupures, Déchirures, Contusions, Brûlures, Morsures, Plaies récentes ou anciennes, sans récidive, Ulcères varicelleux et autres, et fait disparaître toute odeur.

Arrête les Hémorragies, neutralise les Piqures d'insectes venimeux, des mouches dangereuses : abeilles, guêpes, cousins, araignées, scorpions et autres.

Ce vrai trésor de la mère de famille et du chef d'atelier, basé sur les découvertes de la science et de la pratique, a été composé par MM. MAUREL père et fils, Docteurs de la Faculté de Paris, Professeurs de chimie et d'hygiène, Pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe, anciens préparateurs des Cours du célèbre Vauquelin, au Muséum, etc.

**ODEUR DES PIEDS**

L'Hydrocrasine, Eau de Toilette hygiénique, détruit instantanément la mauvaise odeur de la sueur, qu'elle modère sans l'arrêter, permet de longues marches, est aussi un préservatif des engelures. — PHILIPPE et C<sup>o</sup>, rue d'Enghien, 24, à Paris, chez les Coiffeurs et Parfumeurs.

**AVIS**

**Rez-de-chaussée, avec jardin**, à louer vers le premier décembre, rue Ste-Claire, maison Salinié.

S'adresser à M. SALINIÉ, rue Fénélon.